

Association

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du

Le, les fondateurs de l'association se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège social

Sont présents :

-

-

L'assemblée générale désigne en qualité de président et secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Présentation du projet de statuts ;
- Adoption des statuts ;
- Reprise des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication ;

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts ;

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

La présente association est créé pour le développement de la pratique du karting de loisirs et de compétition chez les jeunes enfants, les adolescents et les adultes, et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptible d'en favoriser la réalisation ou le développement. **(Exemple)**

Après quoi, personne en demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la délibération suivante :

L'adoption par l'assemblée générale des statuts dont le projet lui a été soumise. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signature du président de séance.